



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 13 juillet 2026 à 15H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Patrick Fillion, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Jean Leclerc, conseiller

Absences

Jean-Guy Vigneault, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Résolutions

3.1 Modification d'une demande de contribution financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de la MRC de Portneuf / Projet de bonification de la flotte du club de canoë-kayak du lac Sergent

4. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés

5. Cloture de la séance

6. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **26-07-134**

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune question.



3. Résolutions

3.1 MODIFICATION D’UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FSPS) DE LA MRC DE PORTNEUF / PROJET DE BONIFICATION DE LA FLOTTE DU CLUB DE CANOË-KAYAK DU LAC SERGENT

ATTENDU la résolution CR 063-03-2026 de la MRC de Portneuf qui octroyait une contribution non remboursable de 15 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux projets structurants à l’Association nautique du Lac-Sergent;

ATTENDU que pour différentes raisons d’ordre administratif, une demande a été faite à la MRC de Portneuf pour modifier le promoteur du projet, soit la Ville de Lac-Sergent en remplacement de l’Association nautique du Lac-Sergent;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents
par la résolution **26-07-135**

QUE la Ville de Lac-Sergent confirme sa volonté de porter le projet intitulé « Bonification de la flotte du club de canoë-kayak du lac Sergent », initialement déposé par l’Association nautique du lac Sergent, dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC de Portneuf et demandant une contribution financière de 15 000 \$;

ET QUE la Ville de Lac-Sergent désigne monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, à effectuer le suivi de la demande et à signer tous les documents relatifs au projet;

4. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
Aucune question.

5. Clôture de la séance
L’ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

6. Levée de l’assemblée

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **26-07-136**
QUE la séance soit levée à 15h05.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier